

# Info.pl@ine

N° 455 – 6 mars 2013 – 4 pages

ZOOM sur

BLE TENDRE

COLZA

CULTURE de PRINTEMPS

*Priorités : désherbage / solder les 1<sup>ers</sup> apports d'azote*

*Charançon de la tige : conditions favorables au vol*

*Implantation*

## ACTUALITES CULTURES

### BLE TENDRE (stade : tallage)

#### ✓ Désherbage et azote

Dans les semis autour du 20 octobre, les graminées vulpins et ray-grass sont peu développés mais les gaillets et les véroniques arrivent souvent à 2-4 feuilles (ou verticilles).

Une fenêtre climatique est favorable depuis le début de semaine pour l'application des sulfonilurées avec des températures douces, des sols humides, sous réserve de l'absence de vent et de pluie. Voir les conditions d'utilisation des herbicides dans Info.pl@ine n° 453 du 20 février 2013.

Par ailleurs, il est important de solder les premiers apports d'azote. Des carences azotées précoces pourraient être préjudiciables sur des blés où les conditions d'implantation étaient difficiles.

- Prioriser les désherbages.
- Entre l'antigraminée foliaire (ALS, fop, den) et l'azote liquide : attendre au moins 1 jour.  
Entre l'azote liquide et l'antigraminée foliaire : attendre 4- 5 jours.

#### ✓ Roulage

- En terres argileuses ou calcaires, un roulage peut s'avérer nécessaire suite aux gels de l'hiver. Cependant, suite à la pluviométrie qui a pu rappuyer les sols, vérifier son utilité.
- Sur blés, le désherbage est à privilégier par rapport au roulage : en effet, il faut environ une semaine d'écart entre ces 2 opérations quel que soit l'ordre.

Un roulage peut se réaliser jusqu'au stade redressement ; au-delà, la phase montaison peut être perturbée. Donc à éviter sur les variétés les plus avancées.

Sur terres battantes, les rouleaux lisses sont à éviter pour conserver de la rugosité en surface et éviter la formation d'un éventuel glacis en cas de pluies.

### COLZA (stade C1 à C2)

#### ✓ Charançon de la tige

Le vol débute légèrement depuis le début de semaine avec les températures douces sur des colzas qui entrent en stade sensible (C2). Pour rappel, ce ravageur peut avoir une forte nuisibilité, d'autant plus sur des colzas chétifs qui subissent encore les difficultés d'implantation.

- Outils d'aide à la décision disponibles :
  - la cuvette jaune de votre parcelle et l'observation hebdomadaire
  - le logiciel proplant expert disponible sur le site du CETIOM ([www.cetiom.fr](http://www.cetiom.fr)) qui donne une indication des conditions favorables de vol.

*Info.pl@ine n° 455 – Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne*

- Stade de sensibilité : du stade C2 (entre nœud visible) jusqu'au stade D2 –E (inflorescence principale dégagée).
- Il n'y a pas de seuil de risque. L'intervention insecticide se positionne environ 8-10 jours après les premières captures. Nous y reviendrons la semaine prochaine en fonction de l'évolution des piégeages.

### ✓ Régulateur : encore moins nécessaire cette année

- Le régulateur au printemps est utile seulement pour des densités importantes (> 15 pieds/mètre linéaire ou > 75 pieds/m<sup>2</sup>) et un excès d'azote avec une variété sensible (ex : DK EXPERTISE, EXOCET). Ces situations à risque sont normalement assez rares, encore plus cette année avec de nombreuses parcelles qui présentent de faibles peuplement et développement.


#### Il faut noter les conséquences possibles d'une application de régulateur au printemps :

- pénalisation sur le rendement en cas de mois de mars-avril froid ou de stress hydrique,
- des retards de floraison augmentant d'autant la période de sensibilité aux méligèthes,
- risque de favoriser le sclérotinia (pétales plus proches de l'inoculum).

L'utilisation d'un régulateur ne permet pas de valoriser des doses d'azote plus importantes que celles qui sont conseillées.

- En cas de traitement : intervenir seulement une fois la reprise engagée, pas avant le stade C2 (entre-nœuds visibles) et avant le stade D1-D2 (à inflorescence dégagée) :

#### Produits utilisables :

<p>moins agressif</p>  <p>plus agressif</p>	<p>CARAMBA STAR ou SUNORG PRO (<i>metconazole</i>) 0,5 à 0,8 l/ha – 18-28 €/ha - IFT = 0,8 – 1,33</p> <p>HORIZON EW (<i>tébuconazole</i>) 0,8 à 1 l/ha – 29-36 €/ha - IFT = 0,8 - 1</p> <p>CARYX (<i>metconazole</i> + <i>mépiquat chlorure</i>) 0,7 à 1,2 l/ha 20 à 29 €/ha IFT 0,5 à 0,86</p> <p>TOPREX (<i>difénoconazole</i> + <i>paclobutrazol</i>) 0,2 à 0,4 l/ha – 14-28 €/ha - IFT = 0,4 à 0,8</p>
---	--

Ces produits sont également efficaces contre les maladies fongiques précoces que sont la cylindrosporiose et la *Pseudocercospora* qui ne sont cependant pas observées à ce jour.

## ORGE de PRINTEMPS

Avec les conditions climatiques des derniers jours, les semis sont déjà bien avancés dans les terres superficielles du sud du département. En sols profonds, bien vérifier le ressuyage avant de se précipiter, même si la tentation est grande de rentrer rapidement dans les parcelles. L'orge et le pois sont sensibles à la structure du sol.

### ✓ Rappel densités de semis

En sols moyens à profonds : 240 à 300 gr/m<sup>2</sup>. Monter à 320-360 gr/m<sup>2</sup> en cas de conditions difficiles

En sols superficiels : 280 à 330 gr/m<sup>2</sup>

Profondeur : 2-3 cm

- En fonction de la préparation du sol, un roulage peut s'avérer utile pour réduire le risque limace.

### ✓ Désherbage de présemis contre les folle-avoines

L'AVADDEX 480 (ou PARNASS C) à 3 l/ha constitue une bonne solution, dans la mesure où le triallate permet de lutter contre les levées échelonnées (contrairement au BAGHERA qui est un produit foliaire) des graminées pendant deux mois.

- Il faut traiter sur un sol prêt à être semé et incorporer dans les 2 heures qui suivent le traitement. Il est recommandé de l'appliquer toujours sur un sol finement préparé. Le semis peut être effectué immédiatement après le traitement et jusqu'à 3 semaines après celui-ci.

## POIS de PRINTEMPS

### ✓ Rappel densités de semis

Sols moyens ou profonds : 70 à 80 gr/m<sup>2</sup>  
Profondeur : 3 à 4 cm.

Sols superficiels ou caillouteux : 90 à 100 gr/m<sup>2</sup>

### ✓ Désherbage de prélevée

En règle générale, ces herbicides doivent être réalisés au plus près du semis pour des raisons de sélectivité et d'efficacité. Ceci dit, pour que ces produits de prélevée aient une bonne efficacité, leur application est préférable sur un sol frais.

#### Associations possibles en prélevée :

Produits (l/ha)	Flore	Coût €/ha	IFT
CHALLENGE 600 1,5 l + NIRVANA S 2 l	Matricaire, renouées, gaillet, stellaire, véroniques, crucifères, chénopodes	61	0,77
CHALLENGE 600 2,5 + PROWL 400 1,5 l	Matricaire, gaillet, chénopode, crucifères, stellaire, véronique de perse	68	1,05

Si besoin d'un roulage, le réaliser avant l'herbicide.

## FEVEROLES

### ✓ Rappel densités de semis

ESPRESSO : viser 40-45 pl/m<sup>2</sup> soit 45-50 gr/m<sup>2</sup> ; MAYA : 35 pl/m<sup>2</sup> soit 40 gr/m<sup>2</sup>  
Profondeur : 5 cm minimum.

### ✓ Désherbage de prélevée

Le désherbage de prélevée est indispensable en évitant de trop réduire les doses dans un souci d'efficacité.  
A réaliser aussitôt le semis.

#### Associations possibles en prélevée :

Produits (l/ha)	Flore	Coût €/ha	IFT
CHALLENGE 600 2 l + NIRVANA S 2 l	Chénopodes, capselles, crucifères, matricaire, renouée des oiseaux, stellaire, véroniques	70	0,88
CHALLENGE 600 2 l + NIRVANA S 2 l + CENTIUM 36 CS 0,15 l (1)	Un plus sur gaillet, mercuriale, renouée persicaire	97	1,48
CHALLENGE 600 2,5 + PROWL 400 1,5 l	Matricaire, gaillet, chénopode, crucifères (sauf repousses colza), stellaire, véronique de perse	68	1,05

(1) Ne pas dépasser 0,15 l de CENTIUM 36 CS pour des raisons de sélectivité et privilégier une application la plus proche du semis. Si l'application herbicides de prélevée tarde en raison des conditions climatiques, ne pas appliquer le CENTIUM 36 CS.

Le Bulletin de santé du végétal (BSV) est une synthèse hebdomadaire de l'état sanitaire des végétaux dans la région et une analyse du risque lié aux bio-agresseurs. Il est basé sur des observations et des piégeages faits sur des parcelles d'agriculteurs, sur des modélisations prévisionnelles du développement des maladies, sur les stades de développement des cultures et sur les seuils de nuisibilité des bio-agresseurs. Ces bulletins ont pour objet de fournir aux agriculteurs et conseillers agricoles les données nécessaires pour utiliser à bon escient les moyens de lutte et en conséquence limiter l'application de produits phytosanitaires aux parcelles réellement menacées.



**Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est mis gratuitement à la disposition de tous les agriculteurs et de tous les prescripteurs d'Ile-de-France et est publié tous les mardis soir sur le site internet de la Chambre d'agriculture ou de la DRIAIF :**

**[www.ile-de-france.chambagri.fr](http://www.ile-de-france.chambagri.fr) ou [www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr](http://www.driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr)**

**N'hésitez pas à le consulter !**

## INFORMATIONS

### CAMPAGNOLS

Le campagnol des champs a occasionné à l'automne 2011 et au printemps 2012, dans certains secteurs du département, des dégâts importants. Le contexte de lutte contre ce nuisible risque d'évoluer, un projet d'arrêté national relatif au « contrôle des populations de campagnols et de mulots nuisibles aux cultures, ainsi qu'aux conditions d'emploi des produits contenant de la bromadiolone » est en cours de finalisation.

Si vous êtes concernés par ce nuisible et pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez nous contacter au 01 64 76 30 84.

Ces conseils sont basés sur les observations de début de semaine effectués par les conseillers du pôle Agronomie-Environnement de la Chambre d'Agriculture 77 et le Bulletin de Santé du Végétal Ile-de-France n° 2 du 5 mars 2013. Sont concernés par la prescription, les agriculteurs du département de Seine-et-Marne. Si aucune lutte alternative n'est mentionnée, cela signifie qu'elle est inappropriée. Les caractéristiques des produits cités peuvent être retrouvés dans les Info.pl@ine N° 440 à N° 447 ou sur le site e-phy du ministère de l'agriculture. <http://e-phy.agriculture.gouv.fr>. Lire attentivement l'étiquette des produits utilisés.



L'équipe de rédaction d'Info.pl@ine du pôle Agronomie-Environnement  
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine  
E-mail : [agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr](mailto:agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr) – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08  
avec le concours financier du Conseil Régional Ile-de-France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.  
La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne est agréée par le ministère en charge de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

**Toute rediffusion et reproduction interdites**

